Calyssence.video

DIRECTION ARTISTIQUE & VIDÉO IA

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations aux professionnels · version du 23 novembre 2026

L'essentiel, en clair

- Vous signez un seul document : le devis. Ces conditions s'y appliquent.
- Rien n'est produit sans votre accord sur le script et le personnage.
- 2 séries de retouches comprises par création.
- Une fois payées, les créations sont à vous : tous supports, monde entier, sans limite de durée.
- Vos fichiers et vos projets restent confidentiels.
- Accord par signature, par mail « bon pour accord » ou par le paiement de l'acompte.
- Livraison sous 72 h ouvrées après cette validation, sauf autre délai au devis.
- Annulation sans frais dans les 48 h, si le travail n'a pas commencé.
- Personnages entièrement générés : pas de droit à l'image à renouveler.
- Une question : contact@calyssence.fr, réponse sous 24 à 48 h ouvrées.

Ce résumé aide à la lecture. En cas de doute, les articles ci-dessous font foi.

Le prestataire. Les prestations Calyssence sont vendues et facturées par **CREACITÉ**, couveuse d'entreprises constituée en association de droit local (Alsace-Moselle), 11 route de la Fédération, Le Moulin Bât B, 67100 Strasbourg, SIRET 479 179 327 00040, TVA FR 30 479 179 327 (ci-après « Calyssence »). Elle agit pour l'activité Calyssence, conduite par Christelle Kittel dans le cadre d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE, art. L. 127-1 du code de commerce). Contact : contact@calyssence.fr · calyssence.video.
Le client. Toute entreprise, association, collectivité ou personne exerçant une activité professionnelle qui commande une prestation (ci-après « le client »).

1. Objet et documents applicables

Ces conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de Calyssence : vidéos et visuels créés avec l'intelligence artificielle, montage, direction artistique, formations et accompagnements. Elles sont réservées aux professionnels.

En cas de contradiction, les documents s'appliquent dans cet ordre : 1) le devis accepté (conditions particulières : contenu, prix, délais, paiement) ; 2) le contrat-cadre, s'il en existe un ; 3) les présentes CGV ; 4) leurs annexes. Les conditions d'achat du client ne s'appliquent que si Calyssence les a acceptées par écrit. La version des CGV applicable est celle en vigueur le jour de la commande ; elle est jointe au devis et consultable sur calyssence.video/cgv.

2. Commande

Chaque commande fait l'objet d'un devis gratuit, valable 30 jours. Le contrat est formé dès que le client accepte le devis, au choix : par signature, manuscrite ou électronique ; par un e-mail de « bon pour accord » ; ou par le paiement de l'acompte. Une demande faite sur le site (page Tarifs) est une demande de devis : elle n'engage le client qu'après cette acceptation.

Toute modification de la commande (contenu, quantité, délai) fait l'objet d'un avenant ou d'un nouveau devis, accepté de la même manière.

Le client professionnel qui emploie au plus cinq salariés, qui conclut le contrat hors des locaux de Calyssence (par exemple lors d'un salon ou d'un rendez-vous dans ses propres locaux) et dont l'objet n'entre pas dans le champ de son activité principale dispose d'un délai de rétractation de 14 jours (art. L. 221-3 du code de la consommation). S'il demande que la prestation commence avant la fin de ce délai, il reste redevable du travail déjà réalisé.

3. Déroulement d'une prestation

1. **Brief.** Le client transmet les éléments utiles : photos nettes du produit ou du lieu, logo, charte, objectifs, et les allégations commerciales à faire figurer (prix, promesses, mentions obligatoires).
2. **Validation avant production.** Calyssence soumet le script, le personnage et la direction artistique. La production commence après l'accord du client, donné par simple e-mail.
3. **Livraison.** Sauf autre délai au devis, la livraison intervient sous 72 heures ouvrées après cette validation, par lien de téléchargement, et par lots pour les commandes importantes. L'option « express » réduit ce délai selon les indications du devis. Les délais sont décalés d'autant si le client tarde à fournir un élément ou une validation.
4. **Retouches.** Deux séries de retouches par création sont comprises, dans le cadre du brief validé. Une demande qui modifie le brief (nouveau script, autre personnage, autre produit) ou une troisième série de retouches est facturée selon le tarif en vigueur, après accord du client.
5. **Acceptation.** Le client dispose de 7 jours après chaque livraison pour formuler des réserves motivées. Sans réserve dans ce délai, ou dès la première diffusion, la livraison est réputée acceptée.

4. Prix

Les prix sont ceux du devis, exprimés en euros hors taxes ; la TVA au taux en vigueur (20 %) s'y ajoute. Ils comprennent les coûts des outils de génération utilisés pour la commande. Les prix des abonnements sont fermes pendant la durée d'engagement. Les tarifs publiés peuvent évoluer ; ils ne s'appliquent pas aux devis déjà acceptés.

5. Paiement

- **Commande ponctuelle** : un **acompte** de 50 % du montant TTC est versé à l'acceptation du devis. Il s'agit d'un acompte, et non d'arrhes : l'acceptation engage fermement les deux parties. Le solde est facturé à la livraison et payable sous 8 jours. Une commande d'un montant inférieur ou égal à 300 € HT est payable en totalité à la commande.
- **Abonnement mensuel** : chaque mois est facturé et payable d'avance, au début de la période.

- **Agences et revendeurs** : paiement à 30 jours à compter de la date de facture, sauf autre délai au devis ou au contrat-cadre.

Le règlement se fait par virement, aux coordonnées indiquées sur la facture. Les aperçus peuvent porter un filigrane ; les fichiers définitifs en haute définition sont remis à réception du paiement intégral. Escompte pour paiement anticipé : néant.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel, des pénalités au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. L. 441-10 du code de commerce). Après une mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours, Calyssence peut suspendre les prestations en cours.

6. Abonnements

Sauf mention contraire au devis, un abonnement est souscrit pour une durée initiale de 3 mois, puis se renouvelle de mois en mois. Chaque partie peut y mettre fin par e-mail, avec un préavis de 30 jours, à l'issue de la durée initiale. Les créations d'un mois non commandées peuvent être reportées sur le mois suivant ; au-delà, elles sont perdues et ne donnent pas lieu à remboursement.

7. Annulation et report

- **Dans les 48 h suivant l'acceptation**, tant que le travail n'a pas commencé : annulation sans frais, l'acompte est remboursé.
- **Après le début du travail et avant la livraison** : l'acompte reste acquis à Calyssence, et le travail réalisé au-delà de son montant est facturé.
- **Après la livraison** : le prix est dû en totalité.
- **Report** : un report demandé par le client est accepté sans frais une fois, dans la limite de 3 mois.

8. Engagements du client

- **Éléments fournis.** Le client garantit détenir les droits sur les éléments qu'il transmet (photos, logos, marques, textes, musiques) et pouvoir les faire utiliser. S'il fournit l'image ou la voix d'une personne réelle, il garantit disposer de l'autorisation écrite de cette personne pour l'usage prévu.
- **Contenu publicitaire.** Le client reste seul responsable des allégations et des informations commerciales qu'il demande de faire figurer (prix, promotions, effets d'un produit, allégations de santé ou environnementales, caractéristiques d'un bien immobilier), ainsi que de leur conformité aux règles de son secteur et à celles des plateformes de diffusion (Meta, TikTok, Google, LinkedIn…).
- **Signalement de l'IA.** À la diffusion, le client signale le caractère artificiel des contenus lorsque la réglementation l'impose, notamment : contenus qui ressemblent à de vraies personnes, de vrais lieux ou de vrais événements (règlement (UE) 2024/1689, art. 50) ; mention « image virtuelle » pour les contenus d'influence commerciale (loi n° 2023-451 du 9 juin 2023) ; mention d'une image virtuelle ou non contractuelle pour un bien réaménagé (home staging). Calyssence lui indique, à chaque livraison, les éléments générés et la manière de les signaler.
- **Validation.** Le client relit chaque création avant de la diffuser. La décision de diffusion, ses supports et son ciblage lui appartiennent.

9. Création par intelligence artificielle

- **Personnages.** Les personnages, les voix et les décors sont générés. Toute ressemblance avec une personne réelle est fortuite ; Calyssence ne reproduit jamais le visage ou la voix d'une personne réelle, d'une célébrité, ni une marque ou un personnage protégé d'un tiers sans autorisation écrite.
- **Outils.** Calyssence utilise des outils tiers de génération, de montage et de rédaction, dont la liste figure en annexe 2. Elle choisit les outils adaptés et peut remplacer un outil devenu indisponible par un outil équivalent, sans changer le résultat attendu.
- **Vos fichiers et l'entraînement des modèles.** Calyssence n'envoie à ces outils que les éléments nécessaires à la commande. Les conditions de certains outils les autorisent à utiliser les contenus reçus pour améliorer leurs modèles. Si le client le demande avant la commande, Calyssence n'utilise pour lui que des outils ou des offres qui l'excluent ; cette option figure alors au devis, avec son éventuel surcoût.
- **Nature du résultat.** Une génération par IA n'est jamais reproduite à l'identique. Calyssence s'engage sur la qualité et la fidélité au brief validé, pas sur un résultat identique à un exemple ou à une génération antérieure.
- **Fichiers de travail.** Les fichiers de travail (consignes de génération, rushs non retenus, projets de montage) restent la propriété de Calyssence et ne sont pas livrés, sauf option au devis.

10. Droits sur les créations

À compter du paiement intégral du prix, Calyssence cède au client, à titre exclusif, les droits d'exploitation sur les créations livrées, dans la mesure où ils existent :

DROIT CÉDÉ	ÉTENDUE
Reproduction	Sur tout support, numérique ou imprimé, en nombre illimité d'exemplaires.
Représentation	Diffusion au public par tout moyen : réseaux sociaux, publicité en ligne, sites, applications, télévision, affichage, salons, présentations commerciales.
Adaptation	Recadrage, changement de format, sous-titres, traduction, doublage, extraits, intégration dans d'autres contenus du client.
Destination	Communication organique et publicitaire du client ; pour une agence ou un revendeur : celle de son client final désigné au devis.
Territoire et durée	Monde entier, pour toute la durée de protection des droits d'auteur.

Le prix de cette cession est compris dans le prix de la prestation. Restent soumis à leur propre licence, et ne sont pas cédés en exclusivité : les musiques, polices et éléments sous licence, les avatars génériques non exclusifs, ainsi que le savoir-faire et les méthodes de Calyssence. Un avatar créé sur mesure pour le client lui est réservé : Calyssence ne le réutilise pour personne d'autre.

La protection par le droit d'auteur d'un élément produit par une machine reste incertaine en droit français. Calyssence garantit avoir conduit la création, ne pas avoir sciemment reproduit l'œuvre d'un tiers, et indemnisera le client en cas de réclamation fondée sur un tel fait. Elle ne garantit pas qu'une création puisse être déposée comme marque ou faire l'objet d'un droit exclusif opposable aux tiers. Le client n'est pas tenu de citer Calyssence.

11. Références

Une fois une création diffusée publiquement par le client, Calyssence peut la présenter dans son portfolio et sur ses réseaux, sauf si le client s'y oppose, à tout moment, par simple e-mail. Pour une agence ou un revendeur, aucune création n'est montrée sans accord écrit.

12. Confidentialité et marque blanche

Chaque partie garde confidentielles les informations non publiques reçues de l'autre (briefs, produits non lancés, prix, données, stratégie) et ne les utilise que pour la commande, pendant toute la relation et 3 ans après sa fin. Cette obligation ne vise pas les informations déjà publiques ou dont la communication est exigée par la loi.

Pour une agence ou un revendeur, Calyssence travaille en marque blanche : elle n'appose pas son nom sur les créations et ne démarche pas directement les clients finaux qui lui sont présentés, pendant la relation et 12 mois après sa fin. Un accord de confidentialité séparé peut être signé sur simple demande, sans frais.

13. Données personnelles

Chaque partie respecte le règlement (UE) 2016/679 (RGPD) pour les traitements dont elle est responsable. Calyssence traite les coordonnées de ses contacts clients selon sa politique de confidentialité (calyssence.video/confidentialite). Lorsqu'elle traite des données personnelles pour le compte du client (photos ou voix de personnes réelles, fichiers servant à personnaliser des vidéos), elle agit en qualité de sous-traitant, selon l'annexe 1.

14. Responsabilité

Calyssence est tenue d'une obligation de moyens. Elle ne garantit pas les performances commerciales des créations (audience, ventes, coût par résultat), ni leur acceptation par les plateformes publicitaires, qui appliquent leurs propres règles. Sa responsabilité totale, toutes commandes confondues, est limitée au montant hors taxes payé pour la commande concernée ou, pour un abonnement, au montant payé au cours des 12 derniers mois. Elle ne répond pas des dommages indirects, tels que la perte de chiffre d'affaires ou d'image. Ces limites ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou intentionnelle, ni aux dommages corporels.

Le client garantit Calyssence contre toute réclamation liée aux éléments qu'il a fournis, aux allégations qu'il a demandées et à la diffusion des créations.

15. Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement dû à un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil. Si l'empêchement dure plus de 30 jours, chaque partie peut résilier la commande par e-mail ; le travail réalisé reste dû.

16. Conservation des fichiers

Calyssence conserve les fichiers livrés et les éléments fournis par le client pendant 3 mois après la dernière livraison, puis les supprime. Il appartient au client d'archiver ses fichiers.

17. Fin du CAPE

À la fin du contrat d'appui au projet d'entreprise, l'activité Calyssence est reprise par l'entreprise de Christelle Kittel. Le client accepte dès à présent que les contrats en cours lui soient transférés, aux mêmes conditions (art. 1216 du code civil). Il en est informé par e-mail, avec les nouvelles coordonnées de facturation.

18. Dispositions générales

Les e-mails et les signatures électroniques échangés font preuve entre les parties. Si une clause est déclarée nulle, les autres restent applicables. Le fait de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation. Les factures sont émises et reçues sous forme électronique, selon le calendrier légal de la facturation électronique.

19. Droit applicable et litiges

Ces CGV sont soumises au droit français. En cas de différend, les parties cherchent une solution amiable pendant 30 jours à compter de la réclamation écrite. À défaut, le litige est porté devant les juridictions de Strasbourg lorsque les deux parties sont commerçantes ; sinon, devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun.

Annexe 1 · Traitement de données pour le compte du client

Cette annexe constitue le contrat de sous-traitance prévu à l'article 28 du RGPD. Elle s'applique seulement lorsque Calyssence traite des données personnelles pour le compte du client.

POINT	CONTENU
Objet et durée	Réaliser les créations commandées, pendant la durée de la commande et jusqu'à la suppression prévue ci-dessous.
Données	Selon la commande : photos ou vidéos de personnes, voix, noms et prénoms, et données de personnalisation (ville, point de vente, date, offre).
Personnes concernées	Salariés, dirigeants, partenaires ou clients du client.
Instructions	Le devis et le brief validé. Calyssence informe le client si une instruction lui paraît contraire au RGPD.

Engagements de Calyssence.

1. Ne traiter les données que sur instruction documentée du client, et pour la seule commande.
2. Garder les données confidentielles ; seule Christelle Kittel y a accès, ainsi que toute personne tenue à la même confidentialité.
3. Protéger les données : comptes personnels protégés par mot de passe fort et double authentification lorsque l'outil le permet, ordinateur chiffré, envoi par lien privé.
4. Ne recourir qu'aux sous-traitants ultérieurs listés en annexe 2. Calyssence informe le client de tout ajout ou remplacement ; le client peut s'y opposer dans les 15 jours, auquel cas la commande peut être résiliée sans frais pour la partie non réalisée.
5. Encadrer les transferts hors de l'Union européenne par une décision d'adéquation (dont le cadre UE-États-Unis de protection des données) ou par les clauses contractuelles types de la Commission européenne.
6. Aider le client à répondre aux demandes des personnes concernées et, si nécessaire, à réaliser une analyse d'impact.
7. Notifier au client toute violation de données dans les 48 heures après en avoir pris connaissance.
8. Supprimer les données 3 mois après la dernière livraison, ou les restituer sur demande, et le confirmer par écrit.
9. Mettre à la disposition du client les informations nécessaires pour démontrer le respect de ces obligations.

Engagements du client. Il fournit des données licites, informe les personnes concernées et recueille, si nécessaire, leur consentement, notamment pour l'usage de l'image ou de la voix d'une personne réelle.

Annexe 2 · Outils et sous-traitants ultérieurs

Liste au 23 novembre 2026, tenue à jour et communiquée sur demande. Seuls les outils utiles à une commande reçoivent des éléments de cette commande.

PRESTATAIRE	USAGE	LOCALISATION DES TRAITEMENTS
Google (Flow, Gemini)	Génération d'images et de vidéos, aide à la rédaction	Union européenne et États-Unis
Higgsfield	Génération d'images et de vidéos	États-Unis
fal.ai	Accès à des modèles de génération par API	États-Unis
OpenAI (ChatGPT)	Aide à la rédaction des scripts	États-Unis
Adobe (Photoshop, Illustrator, InDesign)	Retouche et mise en page	Union européenne et États-Unis
DaVinci Resolve	Montage, sur l'ordinateur de Calyssence	Local, aucun envoi
Hostinger	Messagerie électronique	Union européenne